

LOI N°012-2019/AN

**PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE
N°2018-006/PRES DU 11 JUILLET 2018 PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET
N°13177P CONCLU LE 22 AVRIL 2018 A WASHINGTON ENTRE
LE BURKINA FASO ET LE FONDS DE L'OPEP POUR LE
DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL (OFID) POUR LE
FINANCEMENT PARTIEL DU PROJET DE CONSTRUCTION ET
D'EQUIPEMENT D'UNE UNITE DE FORMATION ET DE
RECHERCHE EN SCIENCES ET TECHNIQUES ET D'UNE CITE
UNIVERSITAIRE A L'UNIVERSITE NORBERT ZONGO
DE KOUDOUGOU**

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n° 001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 29 avril 2019
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n°2018-006/PRES du 11 juillet 2018 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n°13177P conclu le 22 avril 2018 à Washington entre le Burkina Faso et le Fonds de l'OPEP pour le développement international (OFID) pour le financement partiel du projet de construction et d'équipement d'une unité de formation et de recherche en sciences et techniques et d'une cité universitaire à l'université Norbert ZONGO de Koudougou.

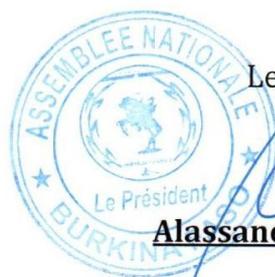
Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 29 avril 2019

Le Secrétaire de séance


Henriette ZOUMBARE/ZONGO



Le Président


Alassane Bala SAKANDE